



## ACADÉMIE DE GRENOBLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Rectorat de Grenoble Division des examens et concours

DEC POLE CONCOURS  
Réf N°2026-267/DECPOLECONCOURS/PA  
Affaire suivie par :  
Pascale AMBLARD  
Tél : 04 76 74 75 68  
Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 5 mai 2026

Le recteur de l'académie

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements  
Madame et messieurs les IA-DASEN  
Mesdames et messieurs les IA-IPR  
Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG  
Monsieur le directeur de l'INSPE  
Monsieur le directeur de l'EAFC

**Objet : Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) session 2027.**

### Références :

- Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 et arrêté du 20 juillet 2015 publiés au Journal Officiel du 22 juillet 2015.
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015.

J'ai l'honneur de vous rappeler les textes ci-dessus référencés régissant l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).

Cet examen est organisé sur deux ans et comporte une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission. Des modules de formation doivent être proposés aux candidats pour préparer les épreuves d'admissibilité et d'admission.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions d'inscription au CAFFA sont les suivantes : avoir la qualité de personnel enseignant ou d'éducation titulaire ou de contractuel en contrat à durée indéterminée et justifier d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

La condition de service s'apprécie au 31 décembre de l'année scolaire de l'examen, soit le 31 décembre 2026 pour les candidats qui s'inscrivent pour la première fois à l'examen au titre de la session 2027.

### STRUCTURE DE L'EXAMEN

Le CAFFA se déroule sur deux années et comprend :

- **Une épreuve d'admissibilité (1<sup>ère</sup> année)** qui consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury et s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat composé d'un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et des rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

**N.B. :** En cas de non admission à l'examen, les candidats conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles.

- **Deux épreuves d'admission (2<sup>ème</sup> année)** : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire.
- L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative.
  - Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail personnel de réflexion portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation (durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

## **CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET DEPOT DES DOSSIERS**

Le CAFFA se déroulant sur deux années, il convient d'organiser au titre de la session 2027 :

- l'épreuve d'admissibilité pour les nouveaux candidats. Ces candidats s'ils sont admissibles, pourront se présenter aux épreuves d'admission à compter de la session 2028.
- les deux épreuves d'admission pour les candidats admissibles à la session 2026 ou au titre d'une des quatre sessions précédentes.

### **I- Inscription des nouveaux candidats à l'épreuve d'admissibilité**

Le registre des inscriptions à l'examen au titre de la session 2027 sera ouvert **du mercredi 20 mai 2026 au mercredi 17 juin 2026 inclus**.

**Le dossier d'inscription sera téléchargé** par le candidat sur le site académique ([www1.ac-grenoble.fr](http://www1.ac-grenoble.fr)) dans la rubrique Concours de recrutement / concours enseignants / certifications, examens professionnels / CAFFA session 2026-2027.

Le dossier constitué devra être envoyé par mail, **au plus tard le mercredi 17 juin 2026**, à l'adresse mail : [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr)

#### **Date et modalités de dépôt du rapport d'activité, support de l'épreuve d'admissibilité :**

Les candidats devront obligatoirement télécharger sur le site de l'académie dans la rubrique Concours de recrutement / concours enseignants / certifications, examens professionnels / CAFFA session 2026-2027, le formulaire « rapport d'activité ». Ce rapport d'activité sera accompagné des deux derniers rapports d'évaluation (évaluations administratives et pédagogiques).

Les candidats inscrits en vue de se présenter à l'épreuve d'admissibilité de la session 2027 devront renvoyer, **au plus tard le jeudi 12 novembre 2026 minuit**, uniquement en version électronique, leur rapport d'activité accompagné des deux derniers rapports d'évaluation en format pdf à l'adresse mail : [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr) en précisant en objet : « **Rapport d'activité-CAFFA-Nom de naissance/nom marital/prénom** ».

### **II- Candidats admissibles, souhaitant se présenter aux épreuves d'admission de la session 2027**

Rappel : pourront se présenter à ces épreuves les candidats admissibles au titre de la session 2026 ou au titre d'une des quatre sessions antérieures.

Ces candidats, ayant déjà transmis un dossier d'inscription, ne renvoient pas de dossier d'inscription.

#### **II-1 Choix de l'épreuve de pratique professionnelle d'admission :**

Ces candidats devront faire connaître leur choix en transmettant le formulaire de choix qui sera téléchargeable sur le site académique dans la rubrique Concours / concours enseignants / certifications, examens professionnels / CAFFA session 2026-2027, **au plus tard le mercredi 17 juin 2026** à l'adresse mail : [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr)

L'envoi du formulaire de choix pour l'épreuve de pratique professionnelle confirme leur participation à l'admission 2027. Faute de transmission de ce document dans le délai imparti, ils ne pourront pas participer aux dites épreuves.

## **II-2 Transmission du mémoire professionnel :**

Le mémoire professionnel devra être transmis, au **plus tard le jeudi 25 février 2027 minuit**, uniquement en version électronique en format pdf à l'adresse mail : [dec.concours@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours@ac-grenoble.fr) en précisant en objet : « **Mémoire-Caffa-Nom de naissance/nom marital/prénom** ».

## **CALENDRIER DES EPREUVES**

L'épreuve d'admissibilité est prévue début décembre 2026.  
Les épreuves d'admission sont prévues de janvier à avril 2027.

Les convocations seront adressées aux candidats une quinzaine de jours avant les épreuves.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

**Pour le recteur et par délégation,  
Signé le 06/05/2026 par Mme Laurence Giry,  
Cheffe de la division des examens et concours,  
Conforme à l'original, disponible sur demande**